

Location longue durée de locaux - Guide pour les demandes de services

Ce guide a pour but de vous aider à trouver toute l'information nécessaire pour mener à terme vos opérations.

Ce document est à titre informatif et ne remplace pas les informations fournies par Mon UdeM ou toute autre communication officielle provenant des différentes directions.

Mise à jour : 2023-10-20 10:30

Urgence ou vol	
Direction responsable	Direction de la prévention et de la sécurité (DPS)
Site Web	https://urgence.umontreal.ca/
Aide	Utilisez les téléphones d'urgences installés dans les locaux ou contactez le 514 343-7771

Entretien ménager, travaux mineurs, cartes magnétiques ou clés	
Direction responsable	Direction services à la communauté (DSC) La ou le contremaître en charge de votre immeuble se chargera de la gestion de vos requêtes déposées sur la plateforme Maximo et contactera votre représentant ou représentante au besoin.
Site Web	Pour plus de détails sur l'offre de services : https://di.umontreal.ca/services/ .
Demandes de service	Toute demande doit être déposée sur la plateforme Maximo . Pour déposer une première demande de service, il faut créer un profil en utilisant le numéro d'identification personnel (UNIP) de l'UdeM. Pour plus d'information sur la procédure, consultez le Guide .
Frais	Prenez note que certains services seront facturés. Chaque demande de services sera évaluée au cas par cas afin d'établir le montant de la facturation. Pour plus d'information, consultez le site Web .
Aide	Contactez le 514 343-2222 ou 2222@di.umontreal.ca .

Audiovisuel, multimédia, équipement informatique, réseau, imprimantes, etc.

Direction responsable	Direction des technologies de l'information (DTI)
Sites Web	https://ti.umontreal.ca/accueil/
Demande de service	Toute demande de service doit être adressée en ligne selon la catégorie de la demande et sera acheminée à l'équipe concernée. Veuillez vous référer au catalogue de services .
Aide	Consultez le site pour plus d'information ou soumettez une demande en complétant le formulaire d'aide .

Travaux de rénovation, déménagement ou réaménagement

Direction responsable	Bureau de planification et de gestion des espaces (BPGE)
Site Web	https://di.umontreal.ca/qui-sommes-nous/bureau-de-planification-et-de-gestion-des-espaces/
Demande de service	Si un budget vous est alloué pour faire faire des travaux, vous devez tout d'abord soumettre une demande en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Il sera acheminé et pris en charge par le BPGE pour la suite des étapes.

Courrier

Direction responsable	Direction services à la communauté (DSC) La ou le contremaître en charge de votre immeuble se chargera de la gestion de vos requêtes déposées sur la plateforme Maximo et contactera votre représentant ou représentante au besoin.
Site Web	https://di.umontreal.ca/services/courrier/
Demande de service	Pour toute demande, veuillez déposer une demande sur la plateforme Maximo .
Aide	514-343-6946 ou courrier@di.umontreal.ca .

Stationnement

Demande d'espace de stationnement	Le service de stationnement de l'UdeM ne prend pas en charge les demandes concernant les immeubles loués à l'extérieur des campus. Pour obtenir un espace de stationnement (extérieur ou intérieur), il faut contacter directement la personne en charge du stationnement de l'immeuble concerné.
--	---